

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 82/525 Au 2/6/1982
Portant nomination de Monsieur
NGOYOT IBARRA en qualité de
Directeur de Plastics du Congo

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 JANVIER 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur NGOYOT-IBARRA, Attaché de Direction est
nommé Directeur de Plastics du Congo (PLASCO).

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 2 Juin 1962

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Jean I T A D I

Bernard COMBO MATSIONA

Le Ministre des Finances

Mihé-Oestbumba L. LOUNDZOU